

- 1 -

Chers assistants ,

Me voilà de nouveau ,exposant mon problème et celui de mes compagnons de souffrance au sein de la Commission Internationale d' Amnistie " qui participe a resoudre une tragédie resultante de la guerre libanaise et qui demeure irresolue en temps de paix .

Au nom des parents des personnes enlevées, kidnappées , disparues et prisonnières au Liban,

je m' adresse à vous dans l 'espoir de mieux exposer les problèmes qui ont atteint l'être humain au Liban et qui malgré la diversité de l' appartenance géographique et nationale, constituent des problemes mondiaux , résultants de la violation des droits accordés par la Déclaration Internationale des droits de l' homme et du citoyen .

La cause de l' enlèvement et de la disparition a été la conséquence la plus évidente de la guerre civile qui a dure une quinzaine d 'années .

- 2 -

Ces opérations d 'énlèvement executées par les milices depuis 1975 ont emporté des milliers de victimes innocentes dont la seule culpabilité fut leur appartenance religieuse , idéologique ou nationale . Ces opérations se déroulaient à des niveaux différents , tantôt réduits , tantôt plus dominants et cela dépendait du vouloir et de l'intérêt des partis en conflit .

En 1982 , après l 'invasion Israélienne et l 'assassinat du Président de la République élu , Cheikh Bechir Gemayel en septembre 1982 , de vastes opérations d 'enlèvement ont été executées par l' armée libanaise appuyée par les Forces libanaises .

Ainsi , l 'homme s 'est transformé dans mon pays en un pion exposé à tout antagonisme, dont l 'exemple type était mon mari , Adnan Halwani, instituteur du cycle secondaire spécialisé en Histoire .

Adnan n'a jamais porté d'armes au cours de la sale guerre, ni avant. Il s'est armé par contre de son esprit, son humanité et son appartenance nationale. Il s'est engagé à ravitailler les boulangeries de la farine pour qu'elles continuent à assurer le pain aux habitants de Beyrouth en temps de blocus Israélien imposé sur la capitale. Adnan a assisté les hopitaux en leur assurant l'essence pour faire fonctionner les générateurs suite à la coupure du courant électrique pour que ces derniers puissent continuer à recevoir et à traiter les blessés, appuyant ainsi la résistance et les forces de facto du moment.

Adnan a été enlevé de son domicile et arraché à ses deux enfants, son travail, ses parents, ses élèves et ses amis sous prétexte d'une enquête pour quelques minutes.....

le mois dernier était l'anniversaire de la quatorzième année de son enlèvement et jusqu'à présent Adnan n'est pas revenu... Nous continuons à l'attendre...

Ghassan, âgé en ce temps là de trois ans, ne cesse d'attendre le retour de son père pour retrouver la chaleur et la stabilité .

Ziad , son fils ainé, ne cesse de supporter jusqu' à ce jour l o'ppression de la tragedie qui s 'est abattue de tout son poids sur son enfance qu 'elle a profondement defigurée à tel point qu 'il fit sa valise à la recherche de l'atmosphère d'une sûreté perdue .

Me voilà à la recherche en collaboration avec des compagnons , des personnes chères qui nous ont quitté sans un au- revoir par force majeure, afin d 'assurer le pain ,l ' instruction , la tranquilité et la quiétude à mes deux enfants qui ont grandi dans la tristesse , la douleur et la souffrance .

Chérs auditeurs ,

Quand j'étais à la cherche d'Adnan , frappant aux portes des responsables , je ne recevais que des regrets qui n'ont pas abouti :J'apprenais qu'ils recevaient des plaintes semilaires ,ce qui m'a poussé à rechercher les parents des personnes enlevées, croyant qu'une reclamation collelctive serait plus efficace .Je me suis ainsi adressée à une radio locale faisant appel à ces parents pour fixer une date de rencontre .

- 5 -

Cette procédure a abouti à un regroupement de centaine de femmes qui se sont manifestées devant le Palais du Gouvernement le 25/11/1982 .

Dix d'entre nous ont été élues pour rencontrer le Président du Conseil des ministres .

Ainsi , s'est formée la comité des personnes enlevées, emprisonnées et disparues au Liban . Le 29/12/1982 , une comité pour la défense des libertés publiques et démocratiques sous la présidence de l'avocat Sinan Barrage , a vu le jour et accompagne jusqu'à ce jour notre mouvement .

La comité a resencé les noms des personnes disparues et enlevées, les endroits et les dates de leur enlèvement dont le nombre s'élève à 2111 personnes dans la Zone ouest de la capitale et environ 250 personnes dans la zone est Signalons que ceci n'est pas le nombre réel des personnes enlevées .

- 6 -

Notre mouvement a revêtu de diverses formes représentées par des contacts et des réunions avec des responsables officiels, populaires et politiques, spirituels et sociaux. Nous avons eu de plus recours aux manifestations et aux conférences de presse .

Au niveau mondial, nous avons effectué des contacts avec les organisations internationales de droit et d'aide humanitaire. Nous avons participé à des congrés et rencontres en vue de résoudre notre problème.

Nous avons manifesté pour la libération des personnes enlevées sans tenir compte de leur appartenance confessionnelle, spirituelle, idéologique et nationale. Toutes nos démarches furent vaines car nous n'avons reçu que des promesses,

En 1983 , une comité officiel a été fondé dans le but d'une enquête sur les personnes enlevées. Mais cette dernière n'avait pour effet que l'absorbtion du mecontentement des personnes concernées car son pouvoir était hyppothèqué par les Seigneurs de la guerre...Et actuellement , la politique de l'Etat prétend que cette cause pourra avoir comme effet l'explosion de

la guerre civile .. Ainsi , nous avons été abandonnés par les responsables comme si nous n'étions pas des citoyens de cette patrie . Ils se sont comportés avec indifférence vis à vis de cette tragédie.

Nayfé Najjar, desesperée par les recherches, fatiguée et épuisée par les mensonges des responsables, a souffert de l 'attente de son fils unique Ali que les milices ont enlevé alors qu 'il n 'avait que treize ans et a mis fin à ses jours pour devenir Martyre symbole.

Le slogan de notre comité est le suivant : Nous avons le droit de connaître leur destin . Sous ce slogan , notre comité a présenté conjointement avec la comité pour la défense des libertés publiques et démocratiques un projet loi aux trois Presidents(de la Repulique , de la Chambre et des Ministres ) qui se resume comme suit :L'Etat effectue une enquête ou une investigation, sérieuse et définitive sur le sort des personnes enlevées auprès des divers partis et organismes concernés par les enlèvements .

- 8 -

L'Etat agira pour libérer immédiatement la personne trouvée vivante et il déclarera ou annoncera son décès au cas où il n'y aura de traces .Cette loi devra être appliquée à tous ceux qui ont été enlevées entre le 28/2/1975, début de la guerre civile et le 13/10/1990 , fin de la guerre au Liban , à condition que la loi d'amnistie emise le 26/8/1991 ne concerne pas les ravisseurs , mais par contre de les juger devant les tribunaux compétents .

Quelle a été l'attitude des gouverneurs vis- à-vis de notre sus - mentionné projet loi ?

Nos responsables ont été compréhensibles et nous ont promis d'étudier ce projet- loi afin d'émettre une loi consacrant une solution équitable à notre cause .

Après cela le 15/5/1995 , une loi "monstre "a été emise sous le titre " les principes à suivre pour confirmer le décès des disparus " .Ces principes peuvent être résumés comme suit : Renvoyer les parents des disparus, chacun à sa communauté . Ils présenteront au tribunal

une demande par laquelle ils communiqueront la disparition de leurs enfants . Il publiera la nouvelle dans certains journaux locaux au nombre de deux ou trois journaux. Si personne ne se presentera au tribunal disant avoir aperçu la personne enlevée ou disparue pendant une période fixée à quelques jours , un acte de decés sera delivré aux siens .

La loi du 15/5/1995 a été complètement refusée par une conférence de presse car si les parents voulaient une telle solution , ils l'auraient suivie à travers leur commeunauté et n'auraient pas eu besoin de l'intervention de l'Etat pour émettre une loi dans ce sens .

En fait certains parents ont eu recours à une telle procédure avant l 'émission de cette loi pour des raisons personnelles. Ajoutons à cela que l 'autorité politique a voulu se contenter~~t~~ d' une investigation effective sans avoir recours à l' autorite judiciaire pour précéder à l'annonce de ~~tout~~ décès <sup>un supplémentaire</sup> en plus, l 'Etat n 'a pas pris en considération la différence entre la personne enlevée et celle qui ~~est~~ <sup>a</sup> disparue .

- 10 -

La question qui se pose est : La loi sus - mentionnée a - t - elle aidé à resoudre Notre problème ?

La situation d 'Odette Salem repond à cette question. Odette est une veuve qui ne cesse d 'attendre le retour de ses deux enfants Richard et Christine, enlevés à l'age d'adolescence en 1985 . Jusqu 'à présent, Odette ne cesse de négocier avec des organismes ou des partis qu' elle considère responsables de leur enlèvement et elle s 'est préparée et ne cesse de se préparer à les recevoir suivant les dates qui lui ont été fixées .

L'Etat a t-il participé à la solution de la tragédie d'odette? Par l"obtention d'un acte de décès comme dit la loi ?

En ce qui concerne Odette , comme pour tous les parents ,la confirmation du décès de leurs chers êtres signifie la livraison de leurs corps . N'ont - ils pas le droit déposé une fleur sur leur tombeau ?

Quelle impression peut - on avoir en jetant un coup d'Oeil sur la situation d'une certaine dame qui s'appelle

- 11 -

Maryam El Hayek qu'on lui a enlevé son mari et son fils ? Cette dernière vit dans une situation infernale . Sa souffrance a fait d'elle une femme muette et paralysée ajoutons à cela qu'elle ne possède pas la possibilité de suivre un traitement efficace,vue la cherté des médicaments et des hospitalisations. Malgré tout cela Maryam n'a jamais raté son rôle et sa collaboration au mouvement <sup>au sein du</sup> ~~de la~~ comité , car cela constitue par rapport à elle une sorte de traitement.

permettez - moi de signaler que la tristesse et le deuil ont rendu ma belle - mère aveugle .

Ensuite, voulez - vous que je vous raconte le massacre de la famille Dyraoui ? La Photo d'Oum Aziz résume cela . Voulez - vous que je vous raconte à propos d'Oum Nabil et comment elle a été tuée par les ravisseurs de ses deux enfants ? .

Chers Mesdames et Monsieurs .

L'objectif de notre réunion c'est d'essayer de trouver une solution favorable qui répond aux besoins minimaux accordés à l'être humain par la Déclaration des droits de

- 12-

l'homme et du citoyen et de mettre fin à la tragedie qui a causé et qui cause tant de souffrances et de peines chez les gens atteints par la maladie de l'enlèvement des personnes innocentes.Cette maladie est générale , citons dans ce sens les malheurs de nos soeurs de la Bosnie, de Colombie ,de la Turkie .

Pour Cela . je tends ma main au nom ~~de la~~ Comité des parents des personnes enlevées et au nom ~~de la~~ Comité pour la Défense des libertés publiques et démocratiques à vous tous mes chers assistants pour agir conjointement afin d'appliquer les droits de l'homme pour une vie libre et digne ....

J'espère bien , chers auditeurs , que notre solidarité et notre union aboutiront à un programme de travail , comme quoi l'apparition d'un organisme qui se réunit périodiquement afin de pouvoir échanger toutes les imformations et les documents nécessaires .

Enfin , Permettez -moi de vous annoncer les propositions suivantes :

- 1 - Maintenir le mouvement et la pression pour la libération de toutes les personnes enlevées .
- 2 - Regrouper les cas d'enlèvement qui ont eu lieu et prévoir les conditions et les causes qui peuvent mener à de telles catastrophes .
- 3 - Une condamnation presque journalière des opérations d'enlèvement et une condamnation des ravisseurs .
- 4 - L'établissement d'un pacte concernant les opérations d'enlèvement pour le plus grand nombre des gouvernements et des organisations .
- 5 - Appeler à la création d'un tribunal international pour juger les ravisseurs ( précisant l'endroit et la date ) .
- 6 - Pour la commémoration des personnes enlevées il faut eriger un mémorial uniifié qui les symbolise et qui sera installé dans une place principale du pays concerné .

7 - Etablir un programme qui devra être adopté par les Etats concernés par les opérations d'enlèvements garantissant l'aide sociale totale aux familles des victimes d'enlèvement , assurant l'hospitalisation , les soins medicaux , l'instruction gratuite avec un salaire mensuel aux familles qui ont perdu une personne de soutien .

je propose également

1 - Adresser un appel aux grandes nations qui prétendent défendre les droits de l'homme afin de mettre fin à ces actes et de faire libérer les victimes.

2 - Adresser un appel à tous les organismes et à toutes les organisations internationales qui s'occupent des droits de l'homme afin d'agir avec les gouvernements concernés pour aboutir à des réponses claires et précises a propos de toute personne enlevée .

- 15 -

Mr. Le représentant de l'Organisation Internationale d'Amenistie ,

Chers Organisateurs de cette assemblée ,

je vous remercie pour cette chaleureuse réception que vous avez accordé à toutes les personnes touchées par cette tragedie , la tragedie de l'enlèvement , et qui nous a permis d'exposer notre problème , et je souhaite que votre travail embaume la blessure d'une femme qui a perdu son fils , sèche les larmes d'un enfant qui attend et répond aux questions qui se lisent dans les yeux des milliers de femmes .

J'espère bien que la question "Jusqu'à quand " ? aura une réponse le plus tôt possible .